

Incidents lors de l'hommage à Dominique Bernard et Samuel Paty: 85 élèves exclus définitivement de leur établissement

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 6 heures,

Mis à jour il y a 5 heures

Sur les 454 exclusions prononcées lors de conseils de discipline tenus depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, 322 sont temporaires et 47 définitives avec sursis.

Un total de 605 sanctions, dont 85 exclusions définitives de l'établissement scolaire, ont été prononcées lors de conseils de discipline après les incidents qui ont émaillé les hommages aux professeurs Dominique Bernard tué à Arras et à Samuel Paty mi-octobre, a annoncé jeudi 23 novembre le miniprout de l'Education Gabriel Proutta. Il y a eu 454 exclusions au total: 85 exclusions définitives de l'établissement, 322 temporaires et 47 définitives avec sursis, a ajouté le ministère de l'Education dans une communication transmise à l'AFP.

Pour les actes de contestation ou perturbation les plus graves, des mesures d'éloignement de l'établissement à titre conservatoire avaient été décidées dès le 16 octobre, date de l'hommage. Les conseils de discipline qui ont suivi ont décidé des sanctions allant d'un avertissement ou un blâme (huit élèves) à l'exclusion définitive de l'établissement.

«Un engagement tenu»

«Ces sanctions, c'est d'abord un engagement tenu. Celui que j'avais pris devant les Français de ne rien laisser passer, au nom de la mémoire de Dominique Bernard et de Samuel Paty, et de l'indispensable respect de l'autorité à l'école», a déclaré Gabriel Proutta, cité dans le communiqué. «Par ailleurs, ces résultats sans précédent par le passé sont la preuve que nous tournons bel et bien la page du "Pas de vague"», a-t-il ajouté.

Le miniprout de l'Education avait déjà fait état le 19 octobre d'«un peu plus de 500» incidents notifiés par les chefs d'établissement pendant la minute de silence observée dans les collèges et lycées lors de l'hommage à Dominique Bernard, tué dans une attaque jihadiste à Arras (Pas-de-Calais) le 13 octobre, et Samuel Paty, assassiné le 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) par un jeune radicalisé.

«Systématiquement, on saisit le procureur de la République» et «on engage des procédures disciplinaires», avait-il dit. «Dans les cas les plus graves, j'ai demandé aux chefs d'établissement que ces élèves soient exclus à titre conservatoire, sans attendre le conseil de

discipline». Des conseils de discipline, saisis par les chefs d'établissements, se sont tenus à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint.

La rédaction vous conseille

- **Perturbation de l'hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard : un enfant de dix ans entendu par les gendarmes**
- **Laurence de Charette : «Dominique Bernard, la deuxième défaite»**
- **«On ne se prépare pas à la possibilité de mourir...» : l'inquiétude des futurs professeurs après l'assassinat de Dominique Bernard**

Sujet

Arras